

# Notes

## TABAGISME ET ARRÊT DU TABAC EN 2022

### RÉSUMÉ

L'année 2022 a été marquée par une baisse des volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes. Les cigarettes et le tabac à rouler sont concernés par cette diminution, alors que les autres produits du tabac fumé (comprenant notamment ceux du tabac chauffé) poursuivent leur hausse. Les dernières données du Baromètre de Santé publique France (2021) montrent quant à elles une stabilisation des niveaux d'usages en population adulte, ainsi qu'une persistance des inégalités sociales de santé. Ces inégalités se renforcent chez

les adolescents, malgré une baisse globale des usages de tabac à 17 ans (confirmée par l'Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) menée par l'OFDT en 2022). Les comportements de consommation évoluent et se diversifient, à l'image de l'offre des nouveaux produits du tabac, de la nicotine et du vapotage. Le recours au vapotage augmente chez les adultes et les adolescents et dépasse pour la première fois les niveaux d'expérimentation et d'usage récent de tabac à 17 ans.

### SOMMAIRE

#### Faits marquants

#### I – Offre et marché

Évolution des ventes de tabac dans le réseau des buralistes

Stabilité des comportements d'achat en dehors du réseau des buralistes

#### II – Usages

Stabilisation des usages de tabac chez les adultes et importance des inégalités sociales

Tabagisme en baisse chez les adolescents

2	Une hausse des usages de e-cigarette chez les adultes et les adolescents	10
3	<b>III – Conséquences sanitaires et sociales</b>	<b>12</b>
3	Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement pour l'arrêt du tabac	12
8	Baisse du nombre d'appels traités par les lignes spécialisées	14
9	<b>Sources et méthodologies</b>	<b>15</b>
9	<b>Bibliographie</b>	<b>16</b>

## FAITS MARQUANTS

Ce bilan de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) offre une vue synthétique de l'offre, des usages et des conséquences sanitaires et sociales de la consommation de tabac en France pour l'année 2022. Les données sont mises en perspective avec celles de la période 2017-2022, afin d'appréhender l'intégralité de la période couverte par le Programme national de lutte contre le tabac (PNLT), de 2018 à 2022.

La première partie est centrée sur l'évolution du marché du tabac, dans ses composantes légales (réseau des buralistes, achats à l'étranger, *duty free*...) et illégales (contrebande, contrefaçon...). Les volumes vendus dans le réseau des buralistes s'élèvent à 40 134 tonnes en 2022. Ils baissent de 6,3 % à nombre de jours de livraisons équivalents par rapport à 2021, et de 26,1 % par rapport à 2017 (avec une tendance plus marquée dans les départements frontaliers : - 33,2 %). Cette baisse concerne aussi bien les ventes de cigarettes que de tabac à rouler, qui représentent désormais respectivement 79 % et 16 % des parts de marché du tabac vendu. Les autres produits du tabac (comprenant notamment les produits du tabac chauffé) représentent 6 % de parts de marché en 2022 (contre 3 % en 2017), tendance à mettre en lien avec la diversification de l'offre engagée depuis plusieurs années par les industriels.

La deuxième partie présente l'évolution des comportements d'usages. Chez les adultes, les dernières données disponibles du Baromètre de Santé publique France montrent que 31,9 % des personnes âgées de 18 à 75 ans déclarent fumer du tabac en 2021, dont 25,3 % quotidiennement. Les usages quotidien et occasionnel sont restés stables entre 2019 et 2021, tandis que l'usage dans l'année a légèrement augmenté (30,4 % en 2019). L'enquête ESCAPAD de l'OFDT confirme quant à elle un recul important des usages chez les jeunes de 17 ans en 2022, quel que soit l'indicateur considéré. Pour la première fois depuis 2000, moins de la moitié des

adolescents de 17 ans (46,5 %) ont expérimenté le tabac, contre quasiment 60 % en 2017 et 78 % en 2000. Le tabagisme quotidien a baissé de 10 points en 5 ans (15,6 % en 2022 contre 25,1 % en 2017).

Ces tendances masquent des situations contrastées, avec la persistance des inégalités sociales de santé et une hausse des usages de la cigarette électronique qui s'observe aussi bien chez les adultes que chez les adolescents. En 2021, selon le Baromètre de Santé publique France, 38,7 % des 18-75 ans ont expérimenté la cigarette électronique, proportion stable par rapport à 2020 (37,4 %). L'usage quotidien concerne 5 % des adultes (contre 4,3 % en 2020). Chez les adolescents de 17 ans, l'usage de la e-cigarette est également en nette progression entre 2017 et 2022 : l'expérimentation est ainsi passée de 52,4 % à 56,9 % et l'usage quotidien a triplé, progressant de 1,9 % à 6,2 %. Pour la première fois, les niveaux d'expérimentation et d'usage au cours du mois dépassent ceux du tabac.

La troisième partie aborde les conséquences sociales et sanitaires de la consommation de tabac (recours à des traitements pour l'arrêt du tabac, campagne « Mois sans tabac »...), ainsi que les réponses publiques qui favorisent la sortie du tabagisme. Les données du Baromètre de Santé publique France montrent que les tentatives d'arrêt d'au moins une semaine concernent environ 30 % des fumeurs quotidiens en 2021, proportion stable par rapport à 2019 (33 %), mais qui reste supérieure aux années précédentes (autour de 25 % entre 2017 et 2018). Les ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac sont quant à elles en augmentation de 4,7 % entre 2021 et 2022 (soit 7 391 895 ventes en « équivalents mois de traitement »).

# I – OFFRE ET MARCHÉ

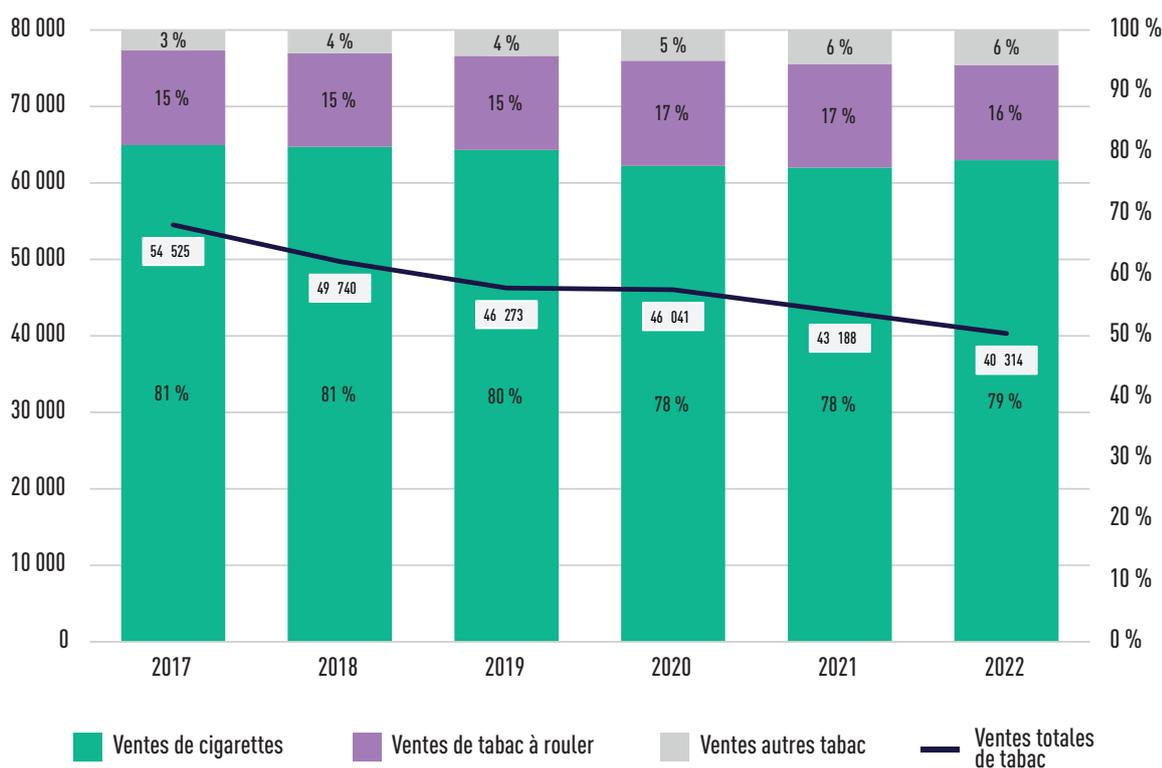
Les volumes de tabac vendus se décomposent en trois ensembles : les achats domestiques légaux (dans le réseau des buralistes) ; les achats non domestiques légaux (dans un autre pays ou en *duty free*) ; et les achats illégaux. Seuls les achats domestiques légaux font l'objet d'un suivi régulier par la déclaration aux douanes des livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ils constituent la majeure partie du marché du tabac.

## Évolution des ventes de tabac dans le réseau des buralistes

### Baisse des ventes de tabac de 6,3 % à jours constants

Les ventes de tabac dans le réseau des buralistes de France continentale<sup>1</sup> enregistrent une baisse de 6,3 % en 2022 à nombre de jours de livraisons équivalents par rapport à 2021. Elles s'élèvent à 40 314 tonnes<sup>2</sup> de tabac sur l'ensemble de l'année (graphique 1), soit 40 474 tonnes de tabac à jours constants. Les volumes poursuivent donc leur tendance à la baisse et diminuent de 26,1 % entre 2017 et 2022, malgré la modification temporaire des habitudes d'achat liée aux confinements en 2020 et 2021 (Douchet, 2021).

Graphique 1. Ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabac



Source : DGDDI, exploitation OFDT

NB : en raison des arrondis à l'unité, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %. Les données sont exprimées en ventes totales et non à nombre de jours de livraisons équivalents entre les années.

1. Les produits du tabac ont un régime fiscal spécifique en Corse et les prix y étaient 25 % moins élevés qu'en France continentale. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le prix d'un paquet de cigarettes vendu en Corse doit être « au moins égal » à 80 % du tarif pratiqué au plan national. L'augmentation se poursuivra par tranches de 5 % pour atteindre, en 2025, 95 % du prix établi sur le continent. Les chiffres de ventes de tabac dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus. Pour ces raisons, seules les tendances pour la France continentale sont analysées dans ce document.

2. Le poids moyen en tabac d'une cigarette manufacturée retenu ici est de 1 g, ce qui est probablement surestimé. Toutefois, l'OFDT a choisi de se conformer à l'équivalence proposée par Logista France, pour être en cohérence avec le producteur des données. Un poids de 0,8 g serait sans doute plus proche de la réalité.

Les ventes de cigarettes baissent de 4,9 % à jours constants en 2022 par rapport à 2021, celles de tabac à rouler de 13,3 %. Les ventes d'autres produits du tabac diminuent dans leur ensemble de 5,2 %, malgré des évolutions contrastées : diminution des ventes de cigares (- 9,3 %), du tabac à priser (- 9 %) et du tabac à mâcher (- 26,1 %), mais forte augmentation du tabac à fumer autre que cigarettes et tabac à rouler, comprenant le tabac chauffé (9,5 %). Les autres produits du tabac représentent ainsi 6 % de parts de marché en 2022 (contre 3 % en 2017) (graphique 1). L'accroissement de cette part de marché s'observe aussi à l'échelle de l'Union européenne. La Commission européenne relève que les volumes des ventes de produits du tabac chauffé correspondent à 3,3 % des ventes de tous les produits du tabac en 2020. Elle constate aussi une augmentation du volume des ventes des produits concernés d'au moins 10 % dans cinq États membres (dont la France) au cours de la période 2018-2020 (Commission européenne, 2022). Cette tendance est à mettre en lien avec la diversification de l'offre à l'œuvre depuis plusieurs années et la transition d'une industrie du tabac fumé vers une « industrie de la nicotine » (voir encadré).

## Nouveaux produits du tabac et de la nicotine

Sous la dénomination « d'alternatives à la combustion », les industriels ont diversifié leur offre commerciale en développant de nouveaux produits du tabac, du vapotage ou, plus récemment, des sachets de nicotine. En France, les produits du tabac et produits connexes sont classés en trois catégories :

— Les produits du tabac regroupent les produits composés, même partiellement, de tabac (cigarettes, tabac à rouler, tabac à pipe, tabac à pipe à eau, cigares, cigarillos, tabac à mâcher, tabac à priser, ainsi que les nouveaux produits à base de tabac chauffé). Les produits du tabac chauffé se présentent comme des mini-cigarettes contenant un filtre et du tabac. Ils sont insérés dans un appareil chauffant le tabac jusqu'à 350°C, afin de produire une combustion incomplète. Ils sont commercialisés en France depuis 2017 et sont vendus exclusivement dans les débits de tabac. En 2022, un seul cigarettier le propose à la vente en France, au prix de 69 €, avec des recharges de tabac à 7,50 € pour le paquet de 20 cigarettes. La Commission européenne a publié le 3 novembre 2022 la directive 2022/2100 interdisant les arômes caractéristiques pour les produits de tabac chauffé, et imposant des avertissements sanitaires comparables à ceux concernant les autres cigarettes. Les États membres devront la transposer en droit national au plus tard le 23 juillet 2023 et appliquer ces dispositions à partir du 23 octobre 2023.

— Les produits du vapotage désignent les dispositifs électroniques de vapotage qui génèrent un aérosol destiné à être inhalé. Il existe plusieurs générations de matériels, incluant des systèmes ouverts (avec des flacons de recharge, les « e-liquides ») et des systèmes fermés (par pods, jetables et non rechargeables). Les deux catégories peuvent ou non contenir de la nicotine. Les systèmes fermés font l'objet d'investissements de la part de l'industrie du tabac, dont l'offre s'est étoffée en 2022, en France, par de nouvelles marques déposées par Philip Morris International, British American Tobacco et Imperial Brands. Ils sont vendus chez les buralistes, les enseignes de vapotage et certains supermarchés. En 2022, le prix des références commercialisées variait entre 4,99 € et 10 €, avec des recharges (2 capsules) aux prix de 7,49 € à 8 €. Plus récemment, les cigarettes électroniques jetables (« puffs ») sont apparues sur le marché en France en 2021. Leur diffusion s'est poursuivie en 2022 en raison de leur grande disponibilité (buralistes, enseignes de vapotage, supermarchés, Internet, magasins de décoration – le prix de vente débutant à 5 €...) et d'un marketing ciblant particulièrement les plus jeunes.

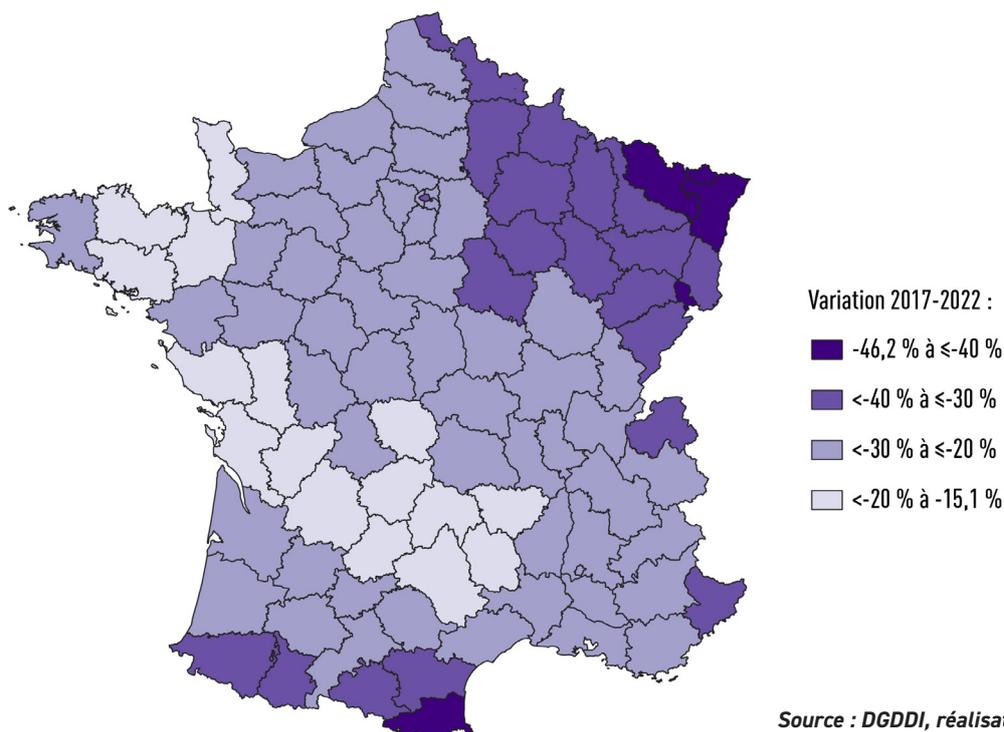
— Les produits à fumer à base de plantes autres que le tabac (à base de végétaux, de plantes aromatiques ou de fruits, ils ne contiennent pas de tabac et peuvent être consommés au moyen d'un processus de combustion).

L'année 2022 a également été marquée par la diffusion des sachets de nicotine (ou « nicotine pouches »), à distinguer du snus (même si ces deux catégories sont souvent confondues en raison d'un mode de consommation orale similaire, placé sous la lèvre). La différence tient à la nature même du produit, dans la mesure où les sachets de nicotine sont remplis de fibres végétales et d'une poudre blanche contenant de la nicotine, alors que le snus contient des feuilles de tabac. N'étant ni du tabac ni un produit du vapotage, les sachets de nicotine n'ont pas à faire l'objet de déclaration à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur leur composition et peuvent s'acheter librement chez les buralistes ou sur Internet.

## Variations territoriales des volumes vendus par département et région

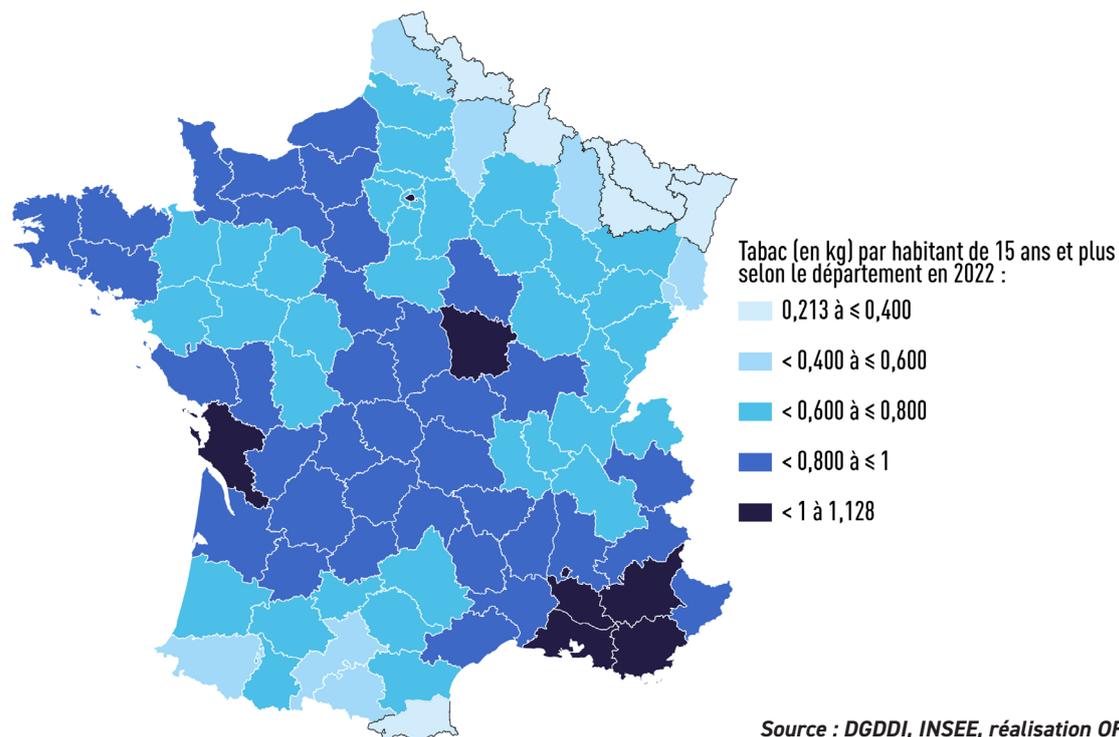
Entre 2021 et 2022, les ventes baissent de 3,4 % dans les départements non frontaliers et de 8,3 % dans les départements frontaliers. Quatorze départements connaissent des baisses supérieures à 10 % de volume, dont trois supérieures à 15 % : le Haut-Rhin, les Pyrénées-Orientales et les Hautes-Pyrénées (tous frontaliers). Ces variations suivent la tendance observée depuis 2017 (carte 1), avec une diminution de 33,2 % dans les départements frontaliers (contre 24,6 % dans les départements non frontaliers). Quatre départements ont des baisses supérieures à 40 % au cours de cette période : le Territoire de Belfort (41,6 %), le Bas-Rhin (43,3 %), les Pyrénées-Orientales (45 %) et la Moselle (46,2 %) (carte 1).

Carte 1 - Variation des ventes totales de tabac par département de France continentale entre 2017 et 2022



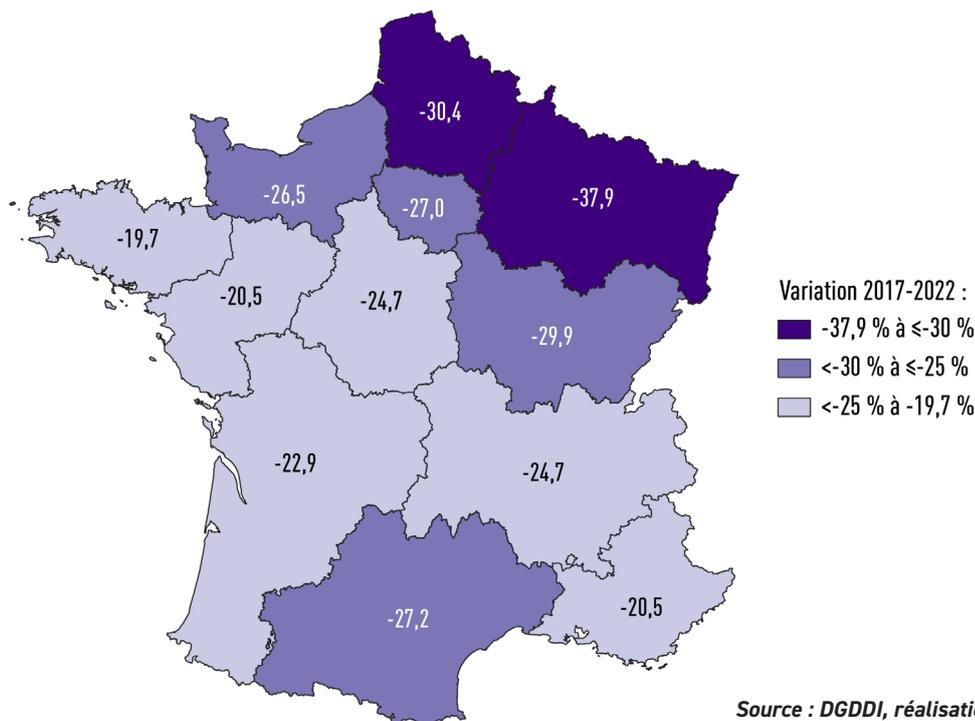
L'analyse des quantités offertes à la consommation de tabac par habitant de 15 ans et plus confirme que les stocks des buralistes sont par ailleurs plus bas dans les départements frontaliers de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Andorre et de l'Espagne (carte 2). Ils traduisent des comportements d'achats différenciés, avec davantage d'approvisionnement à l'étranger, ce que confirment les enquêtes sur les comportements d'achats (voir p. 8).

Carte 2 - Quantités de tabac (en kg) offertes à la consommation par habitant de 15 ans et plus selon le département en 2022

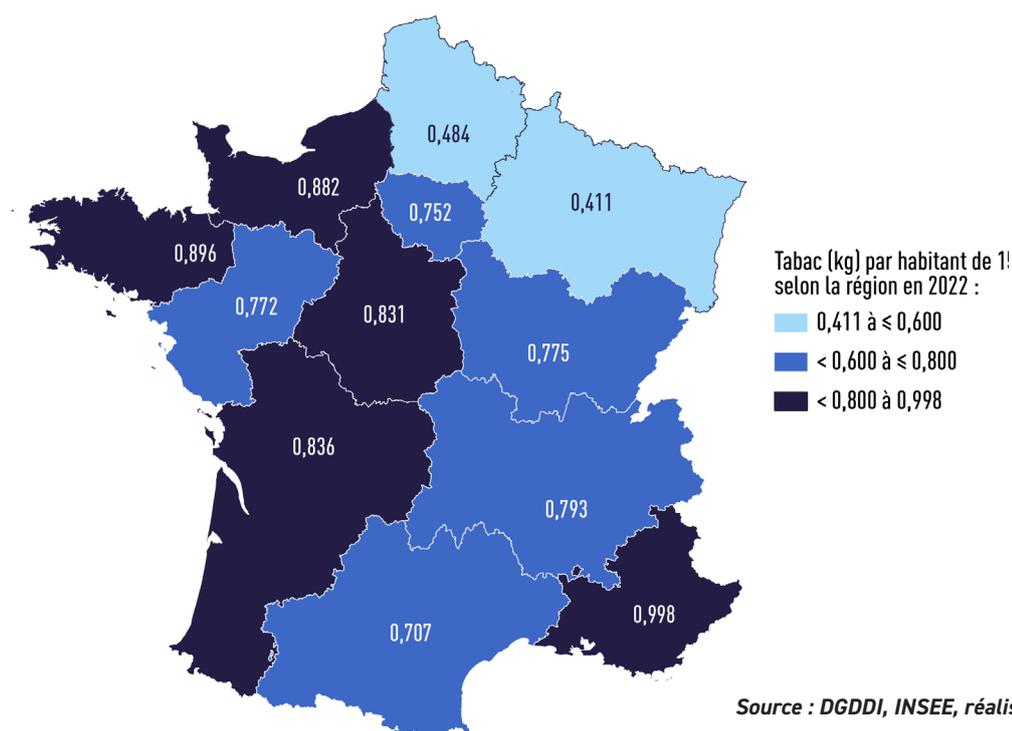


Ce sont les régions Hauts-de-France et Grand Est qui enregistrent les diminutions les plus importantes entre 2021 et 2022 (respectivement 10,8 % et 9,5 %). Cette tendance s'inscrit dans celle de la période 2017-2022, avec une baisse des ventes – plus marquée dans ces deux régions frontalières – d'environ un tiers des volumes vendus en cinq ans (carte 3). Là encore, comme pour les départements, l'analyse des quantités de tabac offertes à la consommation par habitant de 15 ans et plus montre des différences importantes selon les régions, allant d'environ 400 grammes dans la région Grand Est à 1 kg par habitant dans la région PACA en 2022 (carte 4).

**Carte 3 - Variation des ventes totales de tabac dans les régions de France continentale entre 2017 et 2022**



**Carte 4 - Quantités de tabac (en kg) offertes à la consommation par habitant de 15 ans et plus selon la région en 2022**



## Valeur du marché, taxes et prix

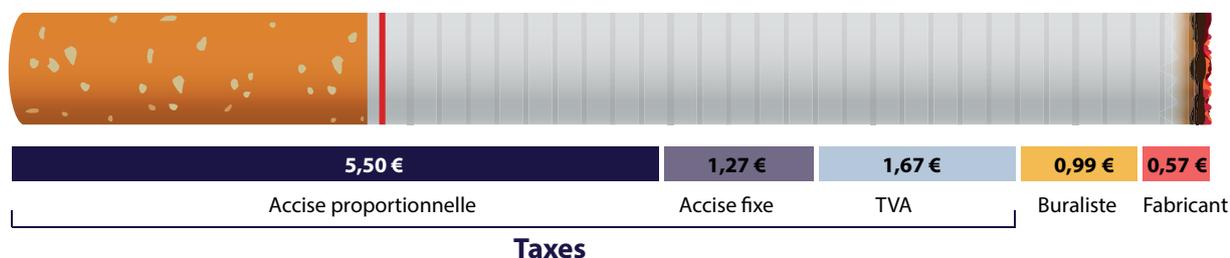
Le chiffre d'affaires global du tabac en France continentale baisse de 6,7 % et atteint 20,2 milliards d'euros (Md€) en 2022, contre 21,6 Md€ en 2021 et 18,1 Md€ en 2017. Au cours de la période 2017-2022, le chiffre d'affaires global s'est ainsi accru de 11,6 %, porté en grande partie par l'augmentation des recettes fiscales. Le rendement du droit à la consommation sur les tabacs vendus en France continentale s'élevait ainsi, en 2022, à 13,6 Md€ (CCSS, 2022). S'y ajoute une recette de 3,4 Md€, abondant le budget général de l'État, au titre de la TVA acquittée sur les produits du tabac. La fiscalité sur le tabac constitue donc une ressource atteignant 17 Md€ pour les administrations publiques.

Le gouvernement fixe les taxes, tandis que les prix sont proposés par les fabricants et homologués par la Direction générale de la santé (DGS) du ministère de la Santé et par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Le prix payé par le consommateur est donc la somme de trois composantes : la part du fabricant, la marge du buraliste et les taxes. La stratégie fiscale, orientée à la hausse, se justifie notamment par son action sur l'élasticité de la demande du tabac par rapport au prix, selon laquelle une augmentation du prix peut induire une baisse de la consommation (Hill et Legoupil, 2018).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en France continentale, les cigarettes sont taxées à hauteur de 84,4 % du prix de vente (55 % d'accise proportionnelle et environ 16,7 % de TVA). On compte également 63,60 € d'accise fixe pour 1 000 cigarettes, soit 1,27 € par paquet de 20 cigarettes (figure 1). En raison de cette accise fixe, les cigarettes les moins chères sont ainsi les plus taxées.

Le tabac à rouler est quant à lui taxé à 82,7 % du prix de vente (49,1 % d'accise proportionnelle et environ 16,7 % de TVA). On compte également 83,50 € d'accise fixe pour 1 000 grammes (soit 3,34 € d'accise fixe par paquet de tabac à rouler de 40 g).

Figure 1. Décomposition du prix d'un paquet de 20 cigarettes à 10 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022

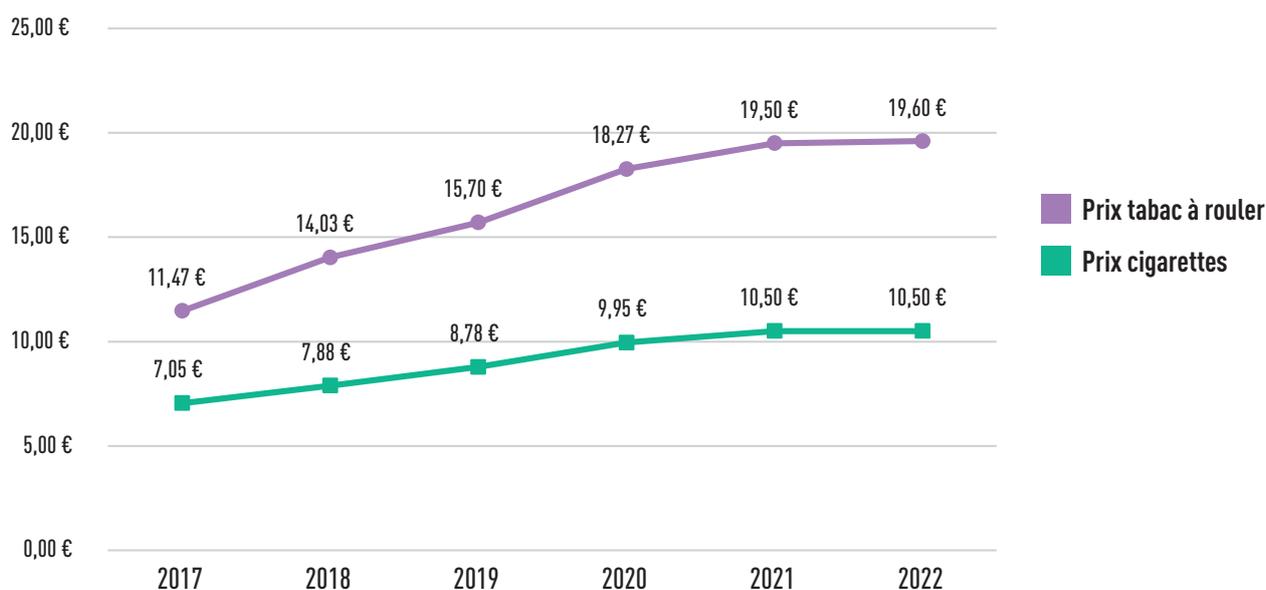


Source : DGDDI, estimation OFDT

Les augmentations de prix ont été constantes, de novembre 2017 à novembre 2020, dans le cadre du Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) de 2014 à 2019, puis du Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) de 2018 à 2022. Elles ont été échelonnées le plus souvent selon un rythme semestriel (mars et novembre), portant le prix moyen du paquet de la marque la plus vendue de 7 € à 10 € en mars 2020 (graphique 2). Le ministre des Comptes publics avait ensuite annoncé que novembre 2020 marquait la fin de l'augmentation triennale des prix du tabac.

Ainsi, s'agissant de l'évolution des prix entre 2017 et 2022 (graphique 2), le prix du paquet de la marque la plus vendue augmente de 48,9 % (10,50 € en 2022 contre 7,05 € en moyenne en 2017). Le prix du paquet de la marque de tabac à rouler la plus vendue s'est accru de 70,9 % (19,60 € en 2022 contre 11,47 € en moyenne en 2017). L'année 2022 est marquée par une stagnation des prix.

Graphique 2. Prix annuel moyen du paquet de cigarettes/tabac à rouler de la marque la plus vendue



Source : DGDDI, exploitation OFDT

## Stabilité des comportements d'achat en dehors du réseau des buralistes

Les hausses de prix sont intervenues en l'absence d'harmonisation fiscale des produits du tabac à l'échelle européenne, incitant une partie des consommateurs à s'approvisionner en dehors du réseau des buralistes. Ces comportements comprennent des phénomènes distincts d'achats légaux (à l'étranger, en *duty free*) ou illégaux (contrebande). Plusieurs méthodes existent pour les quantifier : simulation des ventes départementales (en prenant comme référence le département enregistrant le moins de variations négatives) ; modèles économétriques d'estimation de la demande ; enquêtes sur les comportements d'achats.

Le Baromètre de Santé publique France interroge ponctuellement l'origine du dernier paquet acheté par les fumeurs de France métropolitaine. En 2021, 79,2 % des fumeurs interrogés ont déclaré avoir effectué leur dernier achat chez un buraliste, 15 % dans un pays limitrophe, 1,7 % en *duty free*, 0,6 % dans un autre pays et 0,8 % dans la rue (Anderl *et al.*, 2022). Hormis la part d'achats dans un pays non limitrophe qui est en baisse significative, ces proportions n'ont pas évolué significativement depuis 2018. La part du dernier achat dans un pays frontalier est nettement supérieure à la moyenne dans les Hauts-de-France (38 %), le Grand Est (55 %) et en Occitanie (20 %), sans évolution significative depuis 2018.

En termes de réponse publique, l'activité des forces de l'ordre a permis la saisie de 649 tonnes de tabacs (contre 402 tonnes en 2021), soit l'équivalent de 1,6 % des volumes vendus dans le réseau des buralistes. Par ailleurs, 16 986 constatations ont été réalisées, dont le démantèlement de plusieurs usines clandestines de fabrication de cigarettes sur le territoire national.

L'importante hausse des quantités saisies ces deux dernières années s'explique en partie par le contexte des confinements et notamment de la fermeture des frontières en 2020, qui avait grandement limité les capacités d'approvisionnement et d'acheminement du tabac de contrebande.

Tableau 1. Quantité annuelle de tabac saisi (en tonnes)

2017	351
2018	281
2019	360
2020	285
2021	402
2022	649

Source : DGDDI

## II – USAGES

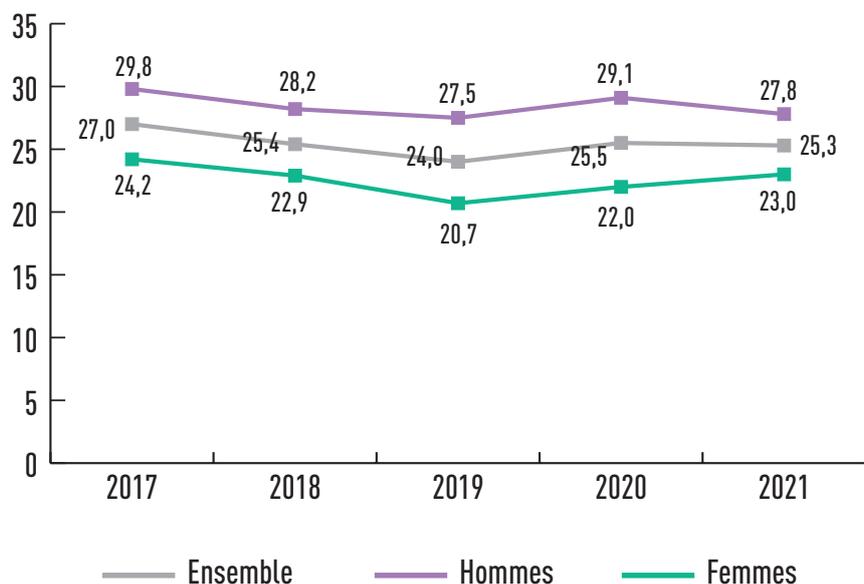
### Stabilisation des usages de tabac chez les adultes et importance des inégalités sociales

Les dernières données disponibles du Baromètre de Santé publique France montrent qu'en 2021, 31,9 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré fumer du tabac, avec une prévalence du tabagisme quotidien qui s'élevait à 25,3 % (Pasquereau *et al.*, 2022). Entre 2019 et 2021, l'usage dans l'année a augmenté (30,4 % en 2019), alors que l'usage quotidien ne variait pas de façon significative (24,0 % en 2019) et que le tabagisme occasionnel était stable (6,4 % en 2019).

Peu d'évolutions sont significatives selon le sexe entre 2020 et 2021, sauf dans une tranche d'âge. Parmi les 18-24 ans, la prévalence du tabagisme quotidien a diminué chez les hommes entre 2020 et 2021 (de 35,8 % à 28,7 %), alors qu'elle est restée stable chez les femmes (27,9 % en 2021). Cependant, entre 2019 et 2021, le tabagisme quotidien a augmenté parmi les femmes de 20,7 % à 23,0 %.

Concernant l'évolution des inégalités sociales en matière de tabagisme, la prévalence a augmenté parmi les moins diplômés entre 2019 et 2021 (de 29 % à 32 %). D'une manière générale, la prévalence est proche du double entre les personnes sans diplôme ou avec un niveau inférieur au bac et celles diplômées du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur (respectivement 17,1 % contre 32 %). Par ailleurs, plus le revenu est élevé, plus la prévalence du tabagisme quotidien est faible (32,3 % parmi les personnes dont le revenu correspondait au tercile le plus bas, à 17,0 % pour le tercile le plus élevé).

Graphique 3. Usage quotidien de tabac parmi les adultes de 18 à 75 ans selon le sexe entre 2017 et 2021 (%)



Source : Baromètre de Santé publique France

Des différences s'observent aussi selon les régions métropolitaines. En 2021, le tabagisme quotidien parmi les 18-75 ans variait de 21,7 % (Centre-Val de Loire) à 29,1 % (Provence-Alpe-Côte d'Azur). Deux régions, l'Île-de-France et les Pays de la Loire, présentent une différence statistique significative et une prévalence inférieure que dans le reste du territoire métropolitain : 22,4 % chacune. Deux autres régions se distinguent par une prévalence supérieure aux autres : l'Occitanie (28,5 %) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (29,1%). Dans les régions du Grand Est et des Hauts-de-France, la prévalence se situe dans la moyenne métropolitaine (25,3 %).

## Tabagisme en baisse chez les adolescents

Le changement profond des perceptions à l'égard du tabac à l'adolescence (Obradovic, 2017) est confirmé par les résultats de l'enquête ESCAPAD. Les usages ont fortement baissé entre 2017 et 2022, quelle que soit la fréquence de consommation considérée : les niveaux d'expérimentation (au moins une cigarette au cours de sa vie) et d'usage quotidien ont perdu respectivement 12,5 et 9,5 points. Ainsi, moins d'un jeune de 17 ans sur deux a déclaré avoir fumé au moins une cigarette (manufacturée ou à rouler) au cours de sa vie (46,5 %) – en 2022 – et 15,6 % ont déclaré fumer quotidiennement (OFDT, 2023). Cette tendance s'observe aussi bien chez les garçons que chez les filles. Si celles-ci sont toujours aussi nombreuses que les garçons à avoir expérimenté la cigarette, l'usage quotidien reste plus souvent le fait des garçons (17,0 % contre 14,2 %), y compris celui de plus de 10 cigarettes par jour (5,0 % contre 2,3 %).

Conjointement à ce recul du tabagisme, les âges moyens d'expérimentation et de passage à l'usage quotidien ont été retardés (respectivement, de 14,4 ans à 14,5 ans, et de 15,1 ans à 15,3 ans entre 2017 et 2022). Par ailleurs, en 2022, un jeune sur trois (33,3 %) avait déjà eu recours à la chicha (aussi appelé narguilé) au moins une fois dans sa vie, une nette baisse par rapport à 2017 (49,9 %). L'usage récent reste majoritairement masculin : en 2022, 13,1 % des garçons ont fumé la chicha au cours du mois précédant l'enquête, contre 7,9 % des filles.

Tableau 2. Niveaux d'usages de tabac, de chicha et d'e-cigarette, par sexe à 17 ans en 2022 (%)

Produit	Usage	Garçons 2022	Filles 2022	Sex ratio		Ensemble 2022	Ensemble 2017	Évolution (en points)	Évolution (en %)
Tabac	Expérimentation	46,2	46,9	0,99	ns	<b>46,5</b>	59,0	-12,5	-21 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	25,5	24,6	1,03	ns	<b>25,1</b>	34,1	-9,0	-26 %
	Quotidien	17,0	14,2	1,20	***	<b>15,6</b>	25,1	-9,5	-38 %
	Intensif (plus de 10 cig/jour)	5,0	2,3	2,19	***	<b>3,7</b>	5,2	-1,5	-29 %
Chicha	Expérimentation	37,0	29,3	1,26	***	<b>33,3</b>	49,9	-16,6	-33 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	13,1	7,9	1,66	***	<b>10,6</b>			
E-cigarette	Expérimentation	57,8	55,9	1,03	**	<b>56,9</b>	52,4	+4,5	+9 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	29,7	31,8	0,94	***	<b>30,7</b>	16,8	+13,9	+83 %
	Quotidien	6,0	6,3	0,95	ns	<b>6,2</b>	1,9	+4,3	+226 %

Source : ESCAPAD, OFDT

Par ailleurs, les inégalités sociales de santé apparaissent dès l'adolescence. Le tabac est le produit pour lequel les différences de consommation selon le statut scolaire à 17 ans sont les plus marquantes : l'usage quotidien s'échelonne selon un gradient allant de 10,1 % parmi les élèves des lycées généraux et technologiques, 22,1 % parmi les élèves des lycées professionnels, 38,6 % chez les apprentis et jusqu'à 43,5 % parmi les jeunes sortis du système scolaire. Si l'usage quotidien de tabac est en baisse dans toutes les catégories entre 2017 et 2022, la baisse relative est plus marquée parmi les élèves (- 9 points, soit 39 %) que parmi les apprentis (- 9 points, soit 19 %) et les jeunes non scolarisés (- 13 points, soit 24 %), accroissant ainsi les différences selon le statut scolaire entre 2017 et 2022.

## Une hausse des usages de e-cigarette chez les adultes et les adolescents

Les derniers résultats du Baromètre de Santé publique France montrent que 38,7 % des 18-75 ans ont expérimenté la cigarette électronique en 2021, proportion stable par rapport à 2020 (Pasquereau *et al.*, 2022). L'usage actuel était déclaré par 6,7 % d'entre eux, tandis que l'usage quotidien concerne 5 % des adultes (proportion en hausse par rapport à 2020). La hausse des usages ne s'accompagne pas forcément d'une meilleure perception du vapotage. En 2021, les répondants interrogés dans le cadre du Baromètre Cancer (Foucaud *et al.*, 2023) ont une représentation négative des cigarettes électroniques. Un tiers estime

qu'elles sont « très », voire « extrêmement » nocives pour la santé (respectivement 18,5 % et 10,3 %), notamment les femmes et les personnes âgées de 55 ans et plus. Les cigarettes électroniques sont également majoritairement perçues comme « autant », voire « plus » nocives que les cigarettes traditionnelles (respectivement 41,4 % et 11,5 %). La cigarette électronique est considérée cancérogène par la majorité des répondants : 79,4 % des répondants pensent que son utilisation peut provoquer un cancer.

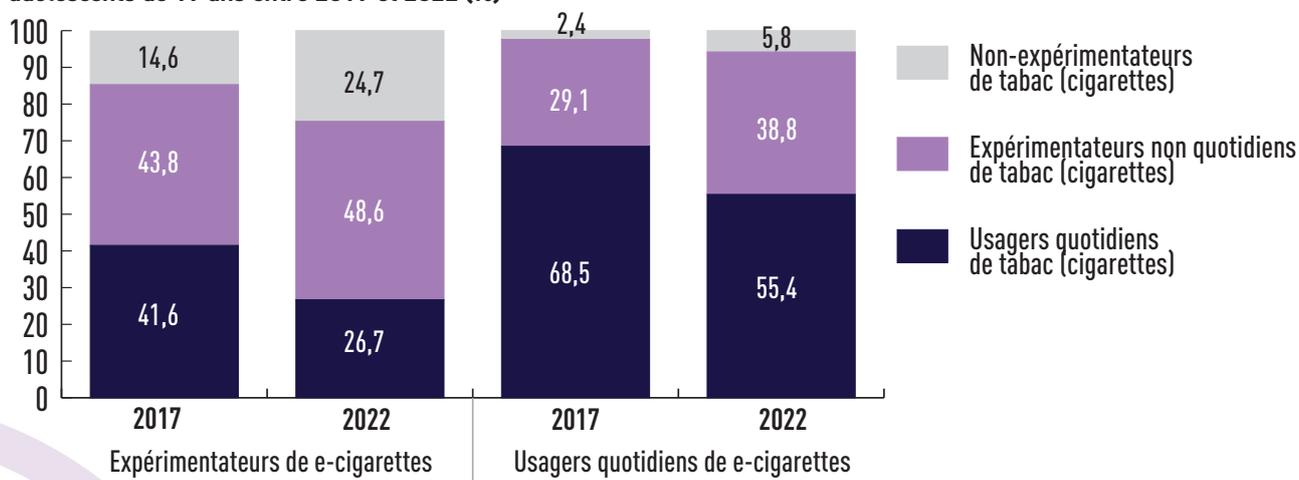
Ces perceptions reflètent les controverses qui existent depuis plusieurs années à l'égard du vapotage et la surveillance particulière dont il fait l'objet, avec notamment les craintes d'une « porte d'entrée » vers le tabagisme pour les plus jeunes et d'une renormalisation du fait de fumer. Son intérêt en termes d'accompagnement du sevrage tabagique fait également débat chez les acteurs de santé publique. Dans un avis du 26 novembre 2021, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande ainsi aux professionnels de santé qui accompagnent les fumeurs dans leur démarche d'arrêt du tabac de ne pas proposer les produits du vapotage comme outil de sevrage. Selon le HCSP, les données scientifiques disponibles ne sont pas concluantes quant à leur efficacité par rapport aux traitements validés disponibles : les bénéfices potentiels et les risques de l'utilisation de cigarettes électroniques « ne sont pas établis à ce jour » et les effets sur la santé à long terme sont estimés comme insuffisamment connus (HCSP, 2021).

Sur le plan de la littérature scientifique, une revue *Cochrane* publiée le 17 novembre 2022 – fondée sur l'analyse de 78 études incluant 22 052 adultes fumeurs (Hartmann-Boyce *et al.*, 2022) interrogés sur l'aide que peut constituer la cigarette électronique pour arrêter de fumer – conclut qu'il existe des données probantes d'un niveau de confiance élevé indiquant que les cigarettes électroniques avec nicotine augmentent les taux d'arrêt tabagique par rapport aux thérapies de substitution nicotinique (TSN), et des données probantes d'un niveau de confiance modéré indiquent qu'elles augmentent les taux d'arrêt du tabac par rapport aux cigarettes électroniques sans nicotine.

Chez les adolescents de 17 ans, l'usage d'e-cigarette est en nette progression entre 2017 et 2022 : l'expérimentation est ainsi passée de 52,4 % à 56,9 %, l'usage récent (dans le mois) de 16,8 % à 30,7 % et l'usage quotidien a triplé, progressant de 1,9 % à 6,2 % (OFDT, 2023).

Si l'augmentation concerne les garçons et les filles, les évolutions constatées parmi ces dernières sont particulièrement importantes : 19 points supplémentaires pour l'usage récent et un niveau d'usage quotidien multiplié par six entre 2017 et 2022 (6,3 % contre 0,9 %). Dans ce contexte de hausse, l'expérimentation est devenue plus précoce. L'âge moyen de la première utilisation est désormais de 15,0 ans en 2022 contre 15,4 ans en 2017. Pour autant, l'expérimentation de la cigarette électronique reste plus tardive que celle de la cigarette de tabac (+ 6 mois). Pour une partie des jeunes, fumer des cigarettes et vapoter continuent d'être associés : en 2022, 55,4 % des vapoteurs quotidiens sont également des fumeurs quotidiens de cigarettes de tabac (graphique 4). Néanmoins, la part des vapoteurs exclusifs progresse nettement, avec 5,8 % de vapoteurs quotidiens exclusifs contre 2,4 % en 2017.

**Graphique 4. Évolution de la structure de la consommation de tabac (cigarettes) selon l'usage de la e-cigarette parmi les adolescents de 17 ans entre 2017 et 2022 (%)**



Source : ESCAPAD, OFDT

Les représentations de la e-cigarette évoluent rapidement chez les plus jeunes. L'apparition de nouveaux formats, tels que les cigarettes jetables, contribue à une plus grande popularité du vapotage, alors que les outils chers et complexes d'utilisation, pour les mods<sup>3</sup> par exemple, étaient perçus comme réservés aux adultes (Obradovic, 2017). La représentation des risques sanitaires est par ailleurs plus ambivalente que pour le tabac, notamment en raison de suspicions relatives à la composition des e-liquides. Le potentiel addictif de la nicotine n'est quant à lui pas forcément conscientisé par celles et ceux qui ne sont jamais entrés dans une carrière tabagique (Douchet *et al.*, 2022).

### **III – CONSÉQUENCES SANITAIRES ET SOCIALES**

En 2015, 75 320 décès ont été estimés attribuables au tabagisme sur les 580 000 décès enregistrés en France métropolitaine la même année (soit environ 13 % de la mortalité annuelle) (Bonaldi *et al.*, 2019). Ces estimations se répartissaient entre 55 420 décès parmi les hommes et 19 900 décès parmi les femmes, ce qui représentait respectivement 19,3 % et 6,9 % de l'ensemble des décès. La cause des décès attribuables au tabagisme était un cancer pour 61,7 % des personnes (hommes : 36 577, 66 % ; femmes : 9 868, 49 %), une maladie cardio-vasculaire pour 22,1 % (hommes : 11 135, 20 % ; femmes : 5 526, 28 %) et une pathologie respiratoire pour 16,2 % (hommes : 7 675, 14 % ; femmes : 4 492, 23 %).

#### **Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement pour l'arrêt du tabac**

Les tentatives d'arrêt d'au moins une semaine concernaient environ 30 % des fumeurs quotidiens en 2021, proportion en baisse par rapport à 2019 (33 %), mais qui reste supérieure aux années précédentes (autour de 25 % entre 2017 et 2018) (Pasquereau *et al.*, 2022). Six fumeurs quotidiens sur dix (59,3 %) déclaraient avoir envie d'arrêter de fumer : 9,8 % déclaraient avoir le projet d'arrêter dans le mois à venir, 16,6 % dans les six prochains mois, 4,9 % dans l'année à venir et 27,9 % dans un avenir indéterminé – proportions également stables par rapport à 2020.

En 2022, les ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac (traitements nicotiques de substitution/TNS) réalisées en pharmacie enregistraient quant à elles une augmentation de 4,7 % (7 391 895 ventes en « équivalents mois de traitement »<sup>4</sup>). Depuis 2019, les volumes vendus ont augmenté de 28,2 %, tendance favorisée par l'ensemble des politiques publiques qui incitent à la sortie du tabagisme, parmi lesquelles la disparition du forfait TNS au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Plus de 75 spécialités sont concernées à ce jour : dispositifs transdermiques, gommes à mâcher, comprimés et pastilles... Cette extension s'est aussi accompagnée d'un élargissement et d'une diversification des prescripteurs puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les médecins du travail peuvent prescrire des substituts nicotiques.

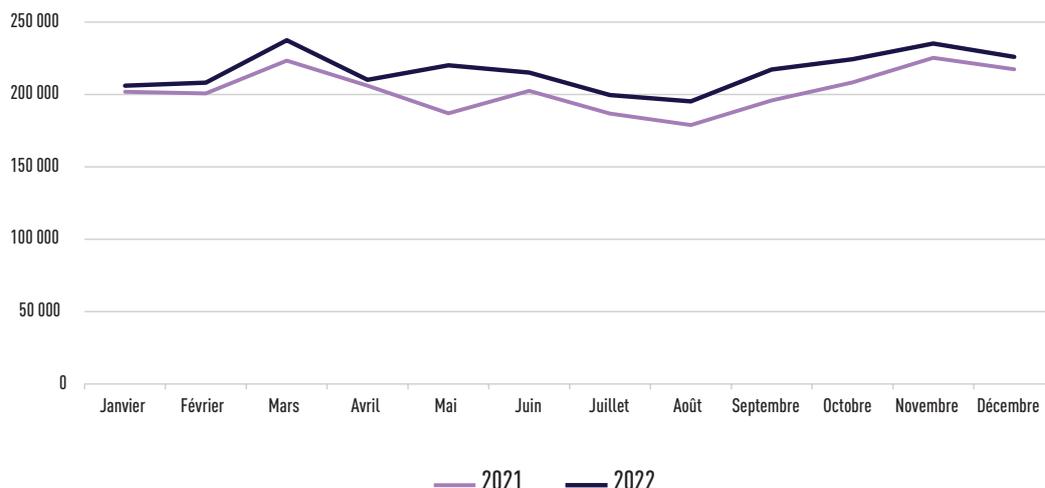
S'agissant des remboursements, l'année 2022 est marquée par une hausse de 4,9 % du nombre de bénéficiaires annuels d'au moins un TNS (1 020 679 en 2022, contre 973 263 en 2021). Les effectifs mensuels (non cumulables)<sup>5</sup> des bénéficiaires d'un remboursement sont supérieurs à ceux de 2021 quel que soit le mois de l'année en 2022 (graphique 5). Concernant les caractéristiques des bénéficiaires, le recours reste homogène entre les deux groupes de sexe en 2021 (498 679 hommes et 474 557 femmes). Les femmes ont plus tendance que les hommes à recourir au remboursement jusqu'à 35 ans, puis une inversion s'opère dans les tranches d'âges suivantes.

3. Désigne les cigarettes électroniques modifiables par l'utilisateur.

4. On opère une traduction des ventes brutes de ces médicaments en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 216 gommes, 160 comprimés, 28 timbres transdermiques, 60 comprimés de Zyban® ou de Champix® (estimation GERS).

5. Non cumulables à l'année dans la mesure où un même bénéficiaire peut avoir une prescription sur plusieurs mois.

**Graphique 5. Évolution des effectifs mensuels de bénéficiaires d'un remboursement pour des traitements d'aide à l'arrêt du tabac en 2021 et 2022**

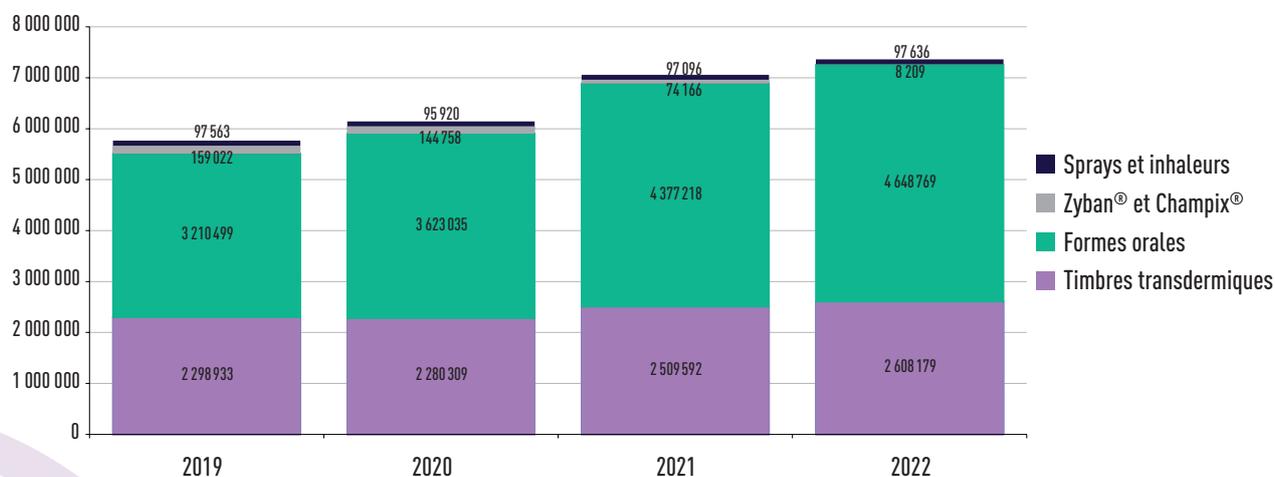


Source : Caisse nationale d'assurance maladie, tous régimes, exploitation OFDT

Les évolutions des ventes et parts de marché des différents types de traitements en 2022 sont les suivantes :

- Les ventes de substituts sous forme orale continuent de progresser (+ 6,6 % entre 2021 et 2022 en « équivalents mois de traitement »), poursuivant la hausse constatée les années précédentes. Ils sont toujours la première forme de TNS vendue (63,1 % des ventes de l'ensemble des TNS, contre 62 % en 2021, 59 % en 2020 et 55,7 % en 2019). Cette tendance s'explique notamment par l'augmentation du recours à la combinaison patch et forme orale dans les prescriptions, conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS, 2013).
- Les ventes de timbres transdermiques (patches) augmentent de 4,3 % à jours constants. Leur part dans la répartition des TNS vendus reste stable et représente 35,4 % du marché (contre 35,6 % en 2021, 37,1 % en 2020 et 39,9 % en 2019).
- L'année 2021 avait par ailleurs été marquée par le rappel de lots de Champix®, en juillet puis en octobre, par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et en accord avec l'Agence européenne des médicaments (EMA). De ce fait, les ventes en « équivalents mois de traitement » ont été divisées par deux entre 2020 et 2021 et restent marginales pour l'année 2022.

**Graphique 6. Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en « équivalents mois de traitement »**



Source : GERS, exploitation OFDT

## Baisse du nombre d'appels traités par les lignes spécialisées

Le site [www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr) a reçu 5 303 327 visites en 2022 (contre 3 680 662 en 2021). Par ailleurs, 41 274 appels concernant l'arrêt du tabac ont été traités en premier niveau<sup>6</sup> par la ligne téléphonique Tabac Info Service (TIS), un chiffre en diminution par rapport à 2021 (- 9,6 %). Le nombre d'appels traités par les tabacologues du dispositif (traduisant un accompagnement personnalisé et régulier des fumeurs suivis) est de 55 560 : il a baissé de 18,4 % en comparaison avec 2021 (graphique 7). D'une manière générale, le volume global d'appels est le plus faible observé entre 2017 et 2022.

Si le recours à l'aide téléphonique a tendance à baisser, c'est l'inverse pour les nouveaux outils et l'opération #MoisSansTabac. En effet, le téléchargement de l'application mobile a quant à lui augmenté de 18,2 % (303 563 téléchargements en 2022, contre 256 762 téléchargements en 2021) et l'opération #MoisSansTabac a été nettement plus suivie qu'en 2021, avec 162 012 inscrits sur le site internet pour la 7<sup>e</sup> édition, en 2022 (contre 112 931 en 2021). Au cours de la période 2016-2019, environ 1,8 million de tentatives d'arrêt étaient attribuables au Mois sans tabac, soit plus du double du nombre d'inscriptions en ligne à l'opération (n = 784 874). Cela signifie que l'impact de l'opération va au-delà des seuls inscrits en ligne (Guignard *et al.*, 2021).

Graphique 7. Nombre d'appels par les lignes spécialisées sur le tabac



Source : Santé publique France, exploitation OFDT

6. La ligne Tabac Info Service dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier adresse de la documentation, répond à des questions simples sur le tabac et organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Ces derniers accompagnent les fumeurs durant plusieurs entretiens dans leur arrêt du tabac.

## Sources et méthodologie

### Les usages

Le dispositif d'observation des usages s'articule autour de plusieurs enquêtes :

— Les niveaux d'usage de tabac sont mesurés régulièrement en population générale, depuis 1992 pour les adultes : Baromètre santé du Comité français d'éducation pour la santé (CFES), devenu l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), puis désormais Baromètre de Santé publique France.

— Les niveaux d'usage chez les adolescents sont suivis depuis 2000 à travers l'Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) pour les jeunes de 17 ans, scolarisés ou non.

— Enfin, des enquêtes ponctuelles ont été mobilisées afin d'alimenter la réflexion. La dernière édition du Baromètre cancer de l'Institut national du cancer (INCa) a ainsi été incluse dans ce bilan. Cette enquête vise à appréhender l'évolution des connaissances, perceptions et habitudes de vie en lien avec le cancer (notamment pour le tabac et la e-cigarette).

### Le marché du tabac

Les chiffres relatifs au marché des produits du tabac sont transmis tous les mois par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour les livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ces achats domestiques légaux sont ici appréhendés en volume (quantité des livraisons au poids moyen, soit 1 g pour une cigarette manufacturée) et non en valeur (chiffre d'affaires des produits du tabac). Les volumes ne prennent en compte que les ventes réalisées en France continentale, dans la mesure où les chiffres dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus. La Corse est également exclue de ce suivi régulier car les produits du tabac y ont un régime fiscal spécifique, avec des prix 25 % moins élevés qu'en France continentale. Les données brutes sont transmises par département et traitées selon plusieurs modalités (avec notamment une distinction entre les 72 départements non frontaliers et les 22 départements frontaliers de France continentale). Pour comparer rigoureusement chaque mois à celui de l'année précédente, les évolutions des ventes sont calculées à nombre de jours de livraison constant (qui peuvent différer selon les jours ouvrés, faisant fluctuer l'activité des bureaux de tabac).

Les composantes légales et illégales des achats en dehors du réseau des buralistes sont quant à elles appréhendées par l'intermédiaire d'enquêtes ponctuelles de Santé publique France, de l'OFDT, et aussi complétées par les quantités de tabac illicite saisies issues de l'ensemble des directions interrégionales des douanes (compilées par semaine en excluant les directions interrégionales d'outre-mer), qui traduisent l'activité des forces de l'ordre.

### Les substituts nicotiques

Les chiffres relatifs au marché des traitements nicotiques de substitution (TNS) mobilisés ont été fournis par le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS) et concernent les ventes aux officines – hors hôpitaux – par les grossistes répartiteurs en France métropolitaine. Les données brutes représentent les ventes en unités d'une série de spécialités pharmaceutiques. Elles mêlent des produits conditionnés de façons différentes et transformés pour avoir des données du même ordre, afin de pouvoir d'abord différencier les types de substituts (gommes, patches...), et ensuite de les traduire en équivalence de « nombre de mois de traitement », sur la base d'estimations développées par le GERS. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 28 patches, 216 gommes, 160 comprimés, 168 cartouches ou 4 sprays. Comme pour le marché du tabac, les évolutions des ventes dans les pharmacies d'officine sont calculées à nombre de jours de livraison constant.

La Caisse d'assurance maladie (CNAM) offre quant à elle une visibilité sur les données de remboursements des traitements d'aide à l'arrêt du tabac obtenus sur prescription.

### La téléphonie sociale

Santé publique France communique à l'OFDT les chiffres concernant le nombre d'appels téléphoniques à la ligne spécialisée Tabac Info Service (TIS), les visites sur le site internet et les téléchargements de l'application pour téléphone mobile, ainsi que les campagnes médiatiques (télévision, radio, affichage, presse, médias interactifs).

## Bibliographie

Liens accessibles au 31/03/2023

Andler R., Pasquereau A., Guignard R., Nguyen-Thanh V., Beck F. (2022) Lieux d'achat du tabac en France en 2021 : résultats du Baromètre de Santé publique France. In : 16<sup>e</sup> congrès de la Société Francophone de Tabacologie, Dijon, 24-25 novembre 2022, Santé publique France, 1 p.

Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. (2019) Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme en France de 2000 à 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 15, p. 278-284.

CCSS (2022) Les comptes de la sécurité sociale : résultats 2021, prévision 2022 et 2023. Paris, Commission des comptes de la sécurité sociale, 313 p.

Commission européenne (2022) Rapport de la Commission établissant une évolution notable de la situation pour les produits du tabac chauffés conformément à la directive 2014/40/UE. Bruxelles, Commission Européenne, coll. COM(2022) 279 final, 7 p.

Douchet M.-A. (2021) Réflexion sur les achats hors réseau à partir de l'observation du marché du tabac et des substituts nicotiques durant le 1<sup>er</sup> confinement en France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 8, p. 140-147.

Douchet M.-A., Rivierez I., Obradovic I. (2022) An appeal that does not last: French youths' attitude toward e-cigarette. Results from the ARAMIS study (2014-2021). In : International Scientific Conference on the e-cigarette, Paris, 05/12/2022, INCa, 10 p.

Foucaud J., Cervenka I., Gallopel-Morvan K., Aurouet P., Guillemin A.-F., Labarbe B., Reyes-Guzman C. (2023) Cigarette électronique : quelles perceptions en France ? In : Baromètre cancer 2021. Attitudes et comportements des Français face au cancer, INCa, Santé publique France (Dir.). Boulogne-Billancourt, Institut national du cancer, p. 198-219.

Guignard R., Gautier A., Andler R., Soullier N., Nguyen-Thanh V. (2021) Tentatives d'arrêt du tabac pendant l'opération Mois sans tabac (2016-2019) : résultats des Baromètres santé de Santé publique France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 16, p. 284-289.

Hartmann-Boyce J., Lindson N., Butler A.R., McRobbie H., Bullen C., Begh R., Theodoulou A., Notley C., Rigotti N.A., Turner T., Fanshawe T.R., Hajek P. (2022) Electronic cigarettes for smoking cessation. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, n° 11, art. CD010216, doi : 10.1002/14651858.CD010216.pub7.

HAS (2013) Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours. Méthode - Recommandations pour la pratique clinique. Saint-Denis, Haute Autorité de Santé, coll. Recommandation de bonne pratique, 64 + 562 p.

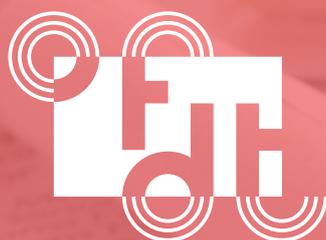
HCSP (2021) Avis du 26 novembre 2021 relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique. Paris, Haut Conseil de la santé publique, 148 p.

Hill C., Legoupil C. (2018) Taxation et prix du tabac en France et conséquences sur la consommation. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 14-15, p. 309-316.

Obradovic I. (2017) Représentations, motivations et trajectoires d'usage de drogues à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, n° 122, 8 p.

OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.

Pasquereau A., Andler R., Guignard R., Gautier A., Soullier N., Richard J.-B., Beck F., Nguyen Thanh V. (2022) Prévalence nationale et régionale du tabagisme en France en 2021 parmi les 18-75 ans, d'après le Baromètre de Santé publique France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 26, p. 470-480.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-72-9

Photo copyrights : © Tarzhanova / © dalaprod (Adobe Stock)

www.ofdt.fr